

# Vaisselle réutilisable lors des manifestations

Notice à l'attention des organisateurs



Saint-Ursanne, mai 2024

## Impressum

VAISSELLE REUTILISABLE DANS LES MANIFESTATIONS  
Notice à l'attention des organisateurs

Editeur:  
Office de l'environnement (ENV)  
Chemin du Bel'Oiseau 12  
Case postale 69  
CH-2882 Saint-Ursanne  
Tél: +41 32 420 48 00  
Fax: +41 32 420 48 11  
secr.env@jura.ch  
[www.jura.ch/env](http://www.jura.ch/env)

Photo de la page de titre : © Ecomanif, KIT40, [www.ecomanif.ch](http://www.ecomanif.ch)

Graphiques: © ENV, 2021

La reproduction des textes et graphiques est autorisée moyennant la mention de la source.

---

# Table des matières

1	Introduction .....	4
2	Les acteurs impliqués dans le système de vaisselle réutilisable .....	4
3	Les exigences légales .....	4
3.1	Manifestations soumises à l'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable.....	5
3.2	Définition de « vaisselle réutilisable » .....	5
4	Avant la manifestation .....	5
4.1	Evaluer ses besoins en vaisselle réutilisable .....	5
4.2	Louer ou acheter la vaisselle réutilisable ? .....	5
4.3	Commande, livraison et stockage.....	6
4.4	Coûts à prévoir .....	6
4.5	Répartition des coûts.....	6
4.6	Système de consigne .....	6
4.7	Organisation du retour de la vaisselle et gestion de la consigne.....	7
4.8	Communication .....	7
5	Pendant la manifestation .....	7
5.1	Distribution de la vaisselle .....	7
5.2	Retour de la vaisselle .....	7
6	Après la manifestation .....	8
6.1	Logistique.....	8
6.2	Bilan.....	8
7	Références et informations supplémentaires.....	8
8	Annexe.....	9

# 1 Introduction

Ces dernières années, la vaisselle réutilisable s'est imposée dans un grand nombre de manifestations, petites et grandes, et cela sur l'ensemble du territoire suisse. Dans le Jura, l'utilisation de vaisselle réutilisable dans les manifestations deviendra obligatoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022<sup>1</sup>.

Son utilisation répond à deux objectifs : réduire les quantités de déchets et diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Afin d'atteindre ces objectifs, les conditions d'utilisation, de transport et de lavage doivent être optimisées. Si tel n'est pas le cas, le bilan « climat » de la vaisselle réutilisable peut s'avérer aussi mauvais que celui de la vaisselle à usage unique. À l'inverse, avec la mise en place d'une organisation et d'infrastructures modernes et performantes, le bilan carbone de la vaisselle réutilisable peut s'avérer jusqu'à six fois meilleur que celui de la vaisselle à usage unique (cf. annexe). Une mise en œuvre de qualité est donc primordiale pour garantir de réels bénéfices écologiques.

La présente notice fournit diverses recommandations qui ont pour objectif d'assurer ces bénéfices écologiques. Elles s'adressent aux organisateurs de manifestation dans lesquelles un service de restauration est proposé.

## 2 Les acteurs impliqués dans le système de vaisselle réutilisable

Lors d'une manifestation, différents acteurs sont impliqués :

1. Organisateur de la manifestation (ci-après « l'organisateur ») ;
2. Tenanciers de stand de restauration (ci-après « les responsables de stand ») ;
3. Fournisseur de vaisselle (ci-après « le prestataire ») ;
4. Public / participants à la manifestation (ci-après « les participants »).

A noter que l'organisateur est aussi le responsable de stand si la manifestation est organisée par une seule instance, par exemple pour une soirée spectacle ou un match au loto. Il y aura par contre plusieurs responsables de stand pour une manifestation plus importante, par exemple une fête de village.

Il est préférable qu'un seul système de vaisselle réutilisable soit utilisé durant une manifestation. Le fait que chaque stand gère sa propre vaisselle engendre des coûts et des transports plus importants. Afin d'optimiser le système de vaisselle réutilisable, son organisation doit être une tâche de l'organisateur de la manifestation.

## 3 Les exigences légales

La loi cantonale sur les déchets et sites pollués (LDSP, RSJU 814.015) demande à son article 19, alinéa 1, que les organisateurs de manifestations limitent la quantité de déchets en utilisant de la vaisselle réutilisable. La responsabilité incombe aux organisateurs de mettre en place le système de vaisselle réutilisable pour l'ensemble de la manifestation. Selon l'alinéa 2, les

---

<sup>1</sup> Art. 19 de la Loi cantonale sur les déchets et les sites pollués du 9 décembre 2020 (LDSP).

communes peuvent déroger à cet article de loi. Elles peuvent donc accorder exceptionnellement des dérogations aux manifestations se tenant sur leur territoire communal.

### **3.1 Manifestations soumises à l'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable**

La législation jurassienne ne contient pas de définition particulière d'une manifestation. Il y a donc lieu de se référer à la définition ordinaire de ce terme, à savoir un événement attirant un public relativement large (fête, festival, exposition, salon, etc.), organisé dans un but commercial, culturel, publicitaire ou de simple réjouissance (dictionnaire Larousse).

La législation ne définit également aucune limite de taille en-dessous de laquelle une manifestation publique ne serait pas contrainte d'utiliser de la vaisselle réutilisable. Le nombre de participants à une manifestation n'a donc aucune influence. Au vu de la formulation de l'art. 19, al. 1, de la LDSP, toutes les manifestations publiques sont soumises à l'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable.

### **3.2 Définition de « vaisselle réutilisable »**

La législation jurassienne ne définit pas ce qui constitue de la vaisselle réutilisable. Il est donc nécessaire de se référer à la définition ordinaire de ces termes.

On entend par vaisselle toutes les pièces et accessoires destinés au service de la table (dictionnaire Larousse). Cela concerne donc en particulier les ustensiles, les assiettes, les verres, les tasses et les autres articles utilisés pour servir ou consommer des aliments et des boissons.

Pour être considérée comme réutilisable, la vaisselle doit pouvoir être réutilisée plusieurs fois. Il est donc indispensable que la vaisselle réutilisable puisse être nettoyée à plusieurs reprises sans être dégradée.

Au vu de ce qui précède, tout objet à usage unique servant à la consommation de nourriture ou de boissons est considérée comme jetable. Leur utilisation est donc interdite lors de manifestations. La matière dont est composée la vaisselle jetable n'entre pas en considération, peu importe donc qu'il s'agisse d'objets compostables, en carton, en plastique ou en tout autre matière.

## **4 Avant la manifestation**

### **4.1 Evaluer ses besoins en vaisselle réutilisable**

L'organisateur doit évaluer les besoins en vaisselle réutilisable. Il tient compte de la fréquentation estimée, du nombre de stands, du type de manifestation, de sa durée, des plats, des boissons proposées ainsi que des besoins exprimés par les restaurateurs. Se coordonner directement avec les responsables de stands permet d'estimer au plus juste la quantité de vaisselle nécessaire, ainsi que les besoins en pièces spécifiques (bols, barquettes à frites, tasses à café, etc.).

Durant cette phase initiale, l'organisateur peut également s'approcher d'organisateur d'autres manifestations ayant fait différentes expériences dans ce domaine.

### **4.2 Louer ou acheter la vaisselle réutilisable ?**

La plupart des manifestations d'une certaine taille se tient à un rythme annuel. Or, pour un bilan écologique satisfaisant, il est important que la vaisselle soit utilisée à diverses occasions au cours de l'année. Ainsi, à moins qu'un système de partage ne soit mis en place entre

différents organisateurs, la location de vaisselle est la meilleure solution d'un point de vue écologique. Cela est d'autant plus intéressant si l'entreprise fournissant la vaisselle dispose d'une installation de lavage économe en énergie et alimentée par des énergies renouvelables.

De nombreuses entreprises proposent de louer de la vaisselle réutilisable. Toutefois, toutes ne possèdent pas un bilan environnemental équivalent. Les organisateurs sont encouragés à tenir compte de ce critère lors du choix de leur prestataire.

### **4.3 Commande, livraison et stockage**

L'organisateur commande les quantités et types de vaisselle au prestataire. Il est nécessaire de planifier cette étape bien à l'avance pour s'assurer que le matériel soit disponible lors de la manifestation. Ce contact avec le prestataire est également l'occasion d'obtenir des conseils avisés sur la mise en place de la manifestation.

Il a également pour mission de trouver un lieu de stockage pour le matériel. Il ne faut pas sous-estimer la place et le poids des caisses de vaisselle. Le prestataire peut renseigner l'organisateur sur la place à prévoir pour le stockage.

Ceux-ci fixent également un lieu et une date pour la livraison et la reprise de la vaisselle selon le lieu de stockage choisi. Si la manifestation se déroule sur plusieurs jours, il est pertinent de prévoir une livraison en plusieurs fois.

### **4.4 Coûts à prévoir**

Les coûts d'un système de vaisselle réutilisable reposent sur les facteurs suivants :

- La location, le transport et le lavage de la vaisselle ;
- Les éventuels « salaires » sur le site de la manifestation ;
- Les pertes de vaisselle.

### **4.5 Répartition des coûts**

Plusieurs variantes de répartition des coûts sont possibles :

- 1. L'organisateur prend l'ensemble des coûts à sa charge**  
Les stands diminuent ainsi leurs coûts comme ils n'ont plus à se fournir en vaisselle jetable.
- 2. L'organisateur et les responsables de stand se partagent les coûts**  
La répartition est décidée en amont. L'organisateur planifie le système et demande une contribution aux responsables de stand (par ex. selon un forfait fixe, selon le chiffre d'affaire ou selon la quantité de vaisselle utilisée).
- 3. Les responsables de stand paient l'ensemble des coûts**  
L'organisateur fixe le système de vaisselle, mais répercute l'ensemble des coûts sur les responsables de stand.

### **4.6 Système de consigne**

Une consigne permet de réduire les besoins en personnel, car il incite les participants à ramener la vaisselle par eux-mêmes aux points de collecte. Il n'est alors pas nécessaire de prévoir une équipe dédiée au ramassage de vaisselle circulant dans la manifestation.

En fixant une consigne supérieure au prix facturé par le prestataire en cas de perte de vaisselle, un système de consigne permet de compenser les coûts liés aux pertes de vaisselle.

A partir du moment où le risque de perdre plus de 1 à 2% de la vaisselle existe, un système de consigne est vivement recommandé.

L'absence d'un système de consigne est possible pour les petites manifestations qui ont lieu dans un espace restreint et bien délimité, et au sein duquel ne se trouvent que peu ou pas de poubelles. Ce peut être le cas d'un concert en salle accueillant un public relativement calme par exemple.

#### **4.7 Organisation du retour de la vaisselle et gestion de la consigne**

Il est important que les lieux de retour de la vaisselle soient bien définis. Les deux systèmes les plus courants sont :

##### **1. La vaisselle est rendue dans les stands de restauration**

Ce système ne demande pas nécessairement de personnel supplémentaire. Par contre, si la file pour rendre la vaisselle est la même que celle pour commander à boire ou manger, le temps d'attente pour simplement rendre sa vaisselle peut être problématique. De plus, la vaisselle propre et la vaisselle sale doivent être gérées sur les stands, ce qui demande de la place et de l'organisation. Enfin, s'il y a consigne, un décompte de la vaisselle sale rendue et de la vaisselle propre doit être fait par les responsables de stand en fin de manifestation.

##### **2. La vaisselle est rendue dans des points de collecte dédiés**

Ce système limite en général le temps d'attente, et simplifie la logistique. Il demande toutefois du personnel pour le fonctionnement des points de collecte. De plus, s'il y a consigne, ceux-ci doivent disposer d'un fonds de caisse en monnaie important. Il faut prévoir un point pour chaque tranche de 5'000 participants à la manifestation (à discuter avec le fournisseur de vaisselle).

#### **4.8 Communication**

L'organisateur informe à l'avance les responsables de stand du système qui sera utilisé et de leur éventuelle participation financière afin qu'ils puissent s'organiser en conséquence. Il prévoit et distribue aux responsables de stand du matériel de communication pour informer les participants du fonctionnement du système de vaisselle réutilisable (tarifs de consigne, emplacement des points de distribution et de collecte, etc.).

Il convient d'intégrer la mise en place de vaisselle réutilisable dans la communication de l'événement auprès du public. Un système de vaisselle réutilisable est mieux accueilli si les participants sont informés et s'ils ont pu s'y préparer.

## **5 Pendant la manifestation**

### **5.1 Distribution de la vaisselle**

L'organisateur s'assure que la vaisselle a bien été livrée par le prestataire et organise sa distribution auprès des responsables de stand. Il tient un registre dans lequel sont inscrit les livraisons de vaisselle et la quantité de vaisselle distribuée à chaque stand.

### **5.2 Retour de la vaisselle**

L'organisateur coordonne le système de vaisselle réutilisable. Il gère une équipe de gestion chargée de veiller au bon fonctionnement du système. Il informe le personnel des points de distribution et de collecte de la vaisselle, ainsi que l'ensemble des responsables de stand sur

le fonctionnement du système mis en place. Enfin, il s'assure que les fonds de caisse des points de collecte disposent de suffisamment de monnaie tout au long de la manifestation.

## 6 Après la manifestation

### 6.1 Logistique

L'organisateur fait le décompte de la vaisselle et calcule le montant des consignes encaissées par chaque responsable de stand. Il assure ensuite les flux d'argent liés au système de consigne. Enfin, l'organisateur regroupe l'ensemble des stocks de vaisselle propre et de vaisselle sale et organise leur retour avec le prestataire.

### 6.2 Bilan

L'organisateur fait le bilan de l'utilisation de vaisselle réutilisable. Il relève la quantité de vaisselle utilisée, le pourcentage de pertes et les coûts. Finalement, il utilise ces données pour identifier les améliorations possibles (type de vaisselle, communication, etc.).

## 7 Références et informations supplémentaires

- Site internet de l'Office de l'environnement : [www.jura.ch/DEN/ENV/Dechets/Vaisselle-reutilisable.html](http://www.jura.ch/DEN/ENV/Dechets/Vaisselle-reutilisable.html)
- République et Canton de Genève, *La vaisselle réutilisable dans les manifestations. Guide à l'usage de l'organisateur*
- Plateforme d'informations pour des événements sportifs et culturels durables : [www.manifestation-verte.ch](http://www.manifestation-verte.ch)

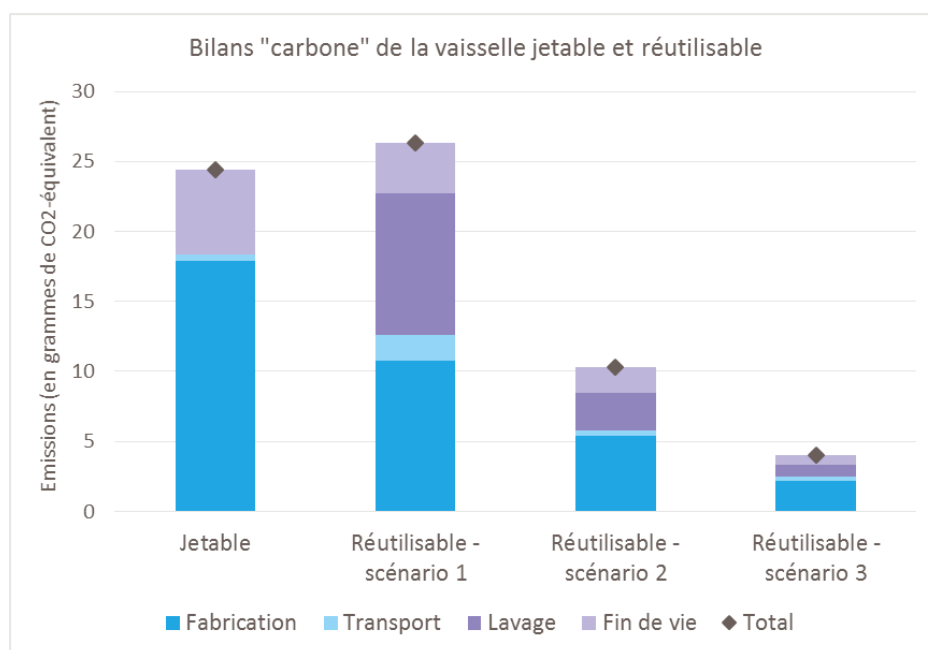


## 8 Annexe

### Bilans d'émissions de gaz à effet de serre (bilans « carbone ») de la vaisselle réutilisable

Le graphique ci-dessous compare les bilans « carbone » de trois scénarios d'utilisation de vaisselle réutilisable avec le bilan induit par l'utilisation de vaisselle à usage unique (vaisselle jetable).

Les émissions sont calculées en grammes d'équivalent-CO<sub>2</sub> émis par la fabrication, le transport, le lavage et l'élimination (en fin de vie) d'un gobelet d'une contenance de 3 décilitres. Chaque bilan est logiquement recalculé pour une seule utilisation afin de permettre la comparaison graphique.



Dans le **scénario 1**, le bilan carbone de la vaisselle réutilisable est aussi mauvais que celui de la vaisselle jetable, car aucun paramètre n'a été optimisé : la vaisselle est transportée en assez petite quantité à une relativement grande distance pour être lavée et stockée. Surtout, elle n'est pas lavée avec une machine professionnelle. Le gobelet considéré n'est utilisé que 10 fois avant d'être jeté, ce qui peut se produire par exemple quand le séchage n'est pas maîtrisé (le plastique se dégrade et dégage une odeur désagréable) ou que la vaisselle n'est que trop rarement utilisée.

Dans le **scénario 2**, le gobelet est utilisé 20 fois, ce qui permet de réduire de moitié les émissions liées à l'étape de fabrication. Le lavage est également plus efficace, grâce à l'utilisation d'une machine moderne et professionnelle. Le bilan carbone est alors déjà deux fois plus favorable qu'avec de la vaisselle jetable.

Enfin, dans le **scénario 3**, le gobelet est utilisé 50 fois avant d'être jeté, ce qui est crédible s'il est utilisé plusieurs fois par année, et lavé-séché dans une machine professionnelle adaptée aux matériaux plastiques (difficiles à sécher parfaitement). Le bilan de la phase « fabrication » est donc ici bien optimisé (1 gobelet fabriqué pour au moins 50 utilisations), de même que le bilan du lavage car la machine, en plus d'être économe, est alimentée par du courant d'origine 100% renouvelable. Dans ce scénario, **les émissions de gaz à effet de serre sont divisées par six** par rapport à l'utilisation de vaisselle jetable, ou par rapport au scénario 1 d'utilisation de vaisselle réutilisable.